AGGLOMÉRATION AGEN

AIDE
à l'INSTALLATION en AGRICULTURE

Renseignements sur **www.agglo-agen.fr**

Direction de la Communication / Ville & Agglomération d'Agen

AIDE FORFAITAIRE À L'INSTALLATION DES AGRICULTEURS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN

Le secteur agricole prend une place importante et représente une base essentielle du tissu économique local. La question de l'installation, de la reprise des exploitations et de l'acquisition du foncier constitue un enjeu majeur de l'agriculture pour les années à venir. Cette problématique est essentielle pour assurer la pérennité de l'activité agricole sur le territoire, dans un contexte de vieillissement important de la majorité des chefs d'exploitation et de leur prochain départ à la retraite.

L'Agglomération d'Agen souhaite soutenir les agriculteurs s'installant pour la 1ère fois à titre principal sur son territoire, en leur octroyant une aide financière permettant d'abonder la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité.

Modalités d'attribution :

L'aide forfaitaire attribuée aux agriculteurs par l'Agglomération d'Agen sera la suivante (aide non cumulable, la subvention la plus favorable sera appliquée) :

✔ **Installation réalisée en agriculture conventionnelle : 5 000,00 €**
✔ **Installation réalisée en agriculture biologique : 6 000,00 €**
✔ **Installation réalisée hors cadre familial : 7 000,00 €**

Les aides seront mobilisables jusqu'à épuisement de l'enveloppe de crédits alloués. L'Agglomération d'Agen se réserve le droit de ne pas accorder d'aide, notamment en cas d'insuffisance de crédits.

Bénéficiaires :
Est éligible tout nouvel agriculteur, âgé de moins de 55 ans, s'installant pour la première fois et exerçant son activité à titre principal, dont le siège social de l'exploitation (ou la résidence principale) et minimum 51 % des terres sont situés sur le territoire de l'Agglomération d'Agen. L'installation doit obligatoirement être intervenue postérieurement à la date du 7 mars 2024.

PIÈCES À FOURNIR POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE À L'INSTALLATION

	Pièces
	POUR LA DEMANDE D'AIDE
1	**Une lettre de demande de l'exploitant** comprenant ses coordonnées complètes et le n° SIRET de l'exploitation, signée et datée, adressée à l'attention de M. le Président de l'Agglomération d'Agen : Par courrier à M. le Président, Agglomération d'Agen, à l'attention du Service Planification, Agriculture et Coopération, 8 rue André Chénier, BP 90045, 47916 Agen Cedex Par mail à l'adresse suivante : gwenaelle.lebras@agglo-agen.fr
2	**Formulaire de description synthétique du demandeur et de l'exploitation + Attestation des minimis signée (disponible sur demande)** Cette attestation doit préciser les aides de minimis perçues sur les trois dernières années. Dans le secteur de l'agriculture, le plafond de ces aides de faible montant est fixé à 50 000 € en cumulé sur les trois derniers exercices fiscaux : l'exercice fiscal en cours et les deux exercices précédents
3	**Copie de l'attestation d'affiliation à la MSA** précisant l'affiliation à titre principal (moins de 6 mois)
4	Copie de l'**attestation INSEE et/ou K-BIS**
5	Copie des **statuts** (si forme sociétaire)
6	**Attestation d'une tenue de comptabilité** signée de l'organisme en charge de la comptabilité de l'entreprise **ou fournir une attestation sur l'honneur**
7	**Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB)**
8	**Copie de la carte nationale d'identité**
9	**Copie du formulaire déposé auprès du Département ou du courrier de notification d'attribution** le cas échéant, en cas de subvention du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
10	**Si exploitation en agriculture biologique** (totale ou partielle), fournir un justificatif d'installation en agriculture biologique (copie de la certification annuelle AB)
11	**Si installation hors cadre familial**, fournir une attestation sur l'honneur accompagnée d'une copie du livret de famille

Nota bene : AVEC VOTRE ACCORD, le Département de Lot-et-Garonne remettra à l'Agglomération d'Agen les pièces suivantes :
· La justification du versement de l'aide du Département de Lot-et-Garonne

AGGLOMÉRATION D'AGEN
Service Planification, Agriculture et Coopération
8, rue André Chénier • BP 90045 • 47916 Agen Cedex
05 53 69 23 70
www.agglo-agen.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Décembre 2025